

**ALERTE**

**35 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions (Uriopss)**

Paris, le 3 juin 2024

## Communiqué de presse

### Les solidarités, grandes oubliées de l'agenda gouvernemental

*Ce matin, les associations de solidarité rencontraient la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin, et ce pour la première fois depuis le remaniement ministériel du 11 janvier 2024. Cette dernière a été à l'écoute et a su démontrer sa connaissance des dossiers pendant plus de deux heures, sans pourtant s'engager sur aucune promesse, hormis sa volonté de ne pas supprimer l'ASS (allocation spécifique de solidarité) actuellement et de renforcer les contrats d'engagement jeunes (CEJ).*

Les acteurs associatifs ont alerté unanimement le gouvernement sur la gravité de la situation des publics qu'ils accueillent et sur l'incapacité des associations à remplacer une action publique de plus en plus déficiente. En effet, les personnes les plus précaires de notre société semblent être devenues la cible première des économies budgétaires, couplées d'un discours culpabilisateur et stigmatisant.

En septembre 2023, la Première ministre nous présentait le Pacte des solidarités et promettait une hausse de 50 % des moyens dédiés à la lutte contre la pauvreté. **Aujourd'hui, les sommes annoncées ne correspondent pas aux réalités que nous constatons.** De plus, ces 12 derniers mois, le gouvernement a multiplié les mesures et les annonces qui, loin de combattre la pauvreté, s'attaquent aux personnes les plus précaires notamment :

- La loi « plein emploi » conditionne le versement du RSA, sans amélioration réelle de l'accompagnement, et renforce le contrôle social des personnes les plus vulnérables.
- La loi immigration qui a intégré des mesures de « préférence nationale » avant que le Conseil constitutionnel ne les rejette, sans réellement faciliter la régularisation par le travail.
- Le nouveau projet de loi sur le logement affaiblit le logement social, réduisant l'objectif de construction de logement social imposé par la loi SRU et donc rendra plus difficile le logement des personnes en précarité et des classes moyennes.
- Une énième réforme de l'assurance chômage est annoncée et affaiblira à nouveau les droits des personnes sans emploi, dans le seul but de recherche d'économies budgétaires.

**Le gouvernement doit impérativement changer de cap afin de répondre à l'engagement d'éradication de l'extrême pauvreté d'ici 2030 pris par le président de la République. Nous demandons en particulier que cessent les discours stigmatisants.**

Le Pacte des solidarités pourrait, s'il s'en donne les moyens, réduire la pauvreté subie par trop de personnes vivant en France, grâce à :

1. **L'accompagnement renforcé par France Travail.** Celui-ci doit se voir allouer des moyens suffisants, afin de permettre aux allocataires du RSA d'avoir une chance de retrouver un emploi de qualité. Le PLF 2025 doit ainsi dégager les moyens nécessaires afin de recruter les personnes au moment de la généralisation de la réforme.
2. **La solidarité à la source** doit permettre aux personnes de mieux faire valoir leurs droits sociaux. La simplification des déclarations et l'automatisme des versements devront notamment permettre une obtention pleine et garantie des droits, alors que des prestations sont l'objet d'un fort non-recours (RSA, minimum vieillesse, ASPA et prime d'activité).
3. Face à la flambée des prix de l'énergie, le **chèque énergie** doit être triplé car son barème est gelé depuis 2018 et l'aide exceptionnelle pour l'énergie doit être reconduite dans le parc géré.
4. La **tarification sociale de l'eau** promise par le président de la République ne doit pas rester parmi les rendez-vous manqués comme le chèque alimentation.

#### Contacts presse :

**Uniopss/ALERTE** : Valérie Mercadal - 01 53 36 35 06 – [vmercadal@uniopss.asso.fr](mailto:vmercadal@uniopss.asso.fr)

**Uniopss/ALERTE** : Charlotte Penot – 01 53 36 35 09 – [cpenot@uniopss.asso.fr](mailto:cpenot@uniopss.asso.fr)